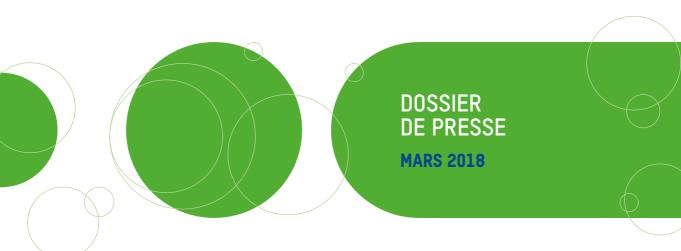
Observatoire de l'accès aux médicaments

ACCÈS ET DISPONIBILITÉ DES MÉDICAMENTS EN PHARMACIE

PREMIÈRE ÉDITION



La répartition pharmaceutique : la pharmacie des pharmacies

7

entreprises de répartition pharmaceutique en France métropolitaine 186

établissements de répartition pharmaceutique en France métropolitaine et 13 dans les DOM 6

millions de boîtes distribuées par jour

12 000

emplois directs

22 000

pharmacies approvisionnées deux fois par jour 1,8

milliard de produits achetés, stockés, préparés et distribués chaque année

La chaîne du médicament



LABORATOIRES



ENTREPRISES DE LA RÉPARTITION



OFFICINES



PATIENTS

POURQUOI UN OBSERVATOIRE DE L'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS ?

La répartition pharmaceutique (CSRP), qui assure l'approvisionnement sécurisé des produits de santé aux 22 000 pharmacies françaises, lance le premier Observatoire de l'accès aux médicaments avec l'institut Ipsos. Il a pour objectif de mesurer, chaque année, la perception réelle des Français sur la question de l'accès à leurs médicaments.

Les résultats de la première édition confirment que, s'ils sont très largement satisfaits du système actuel (84 %), 48 % d'entre eux n'ont pas eu accès immédiatement à un médicament au cours des 12 derniers mois.

Plus alarmant, les Français expriment une forte crainte de ne plus avoir accès à certains de leurs médicaments. Face à un modèle français de répartition performant mais déjà fragilisé, ils demandent à l'État de prendre ses responsabilités afin de pérenniser une mission de service public essentielle.

Olivier Bronchain Président de la CSRP

L'ACCÈS DES FRANÇAIS AUX MÉDICAMENTS... COMMENT ?

46 % des Français prennent un médicament tous les jours et 64 % tous les mois. Ces chiffres illustrent l'importance de l'égalité d'accès aux médicaments. Les temps de nos concitoyens entre leur domicile et leur pharmacie varient beaucoup : si 44 % met moins de 9 minutes, 21 % de de la population doit consacrer 11 minutes et plus pour y parvenir (dont 8 %, plus 15 minutes).

NOUVELLE FRACTURE TERRITORIALE?

Sachant que 86 % des Français vivant en zones rurales doivent prendre leur voiture contre 54 % au niveau national. Cela rend d'autant plus vive la crainte qu'expriment 89 % de nos concitoyens de voir diminuer la présence des pharmacies dans les territoires, notamment ruraux, dans les années à venir.



L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS : UN BESOIN NON NÉGOCIABLE POUR LES FRANÇAIS

Que ce soit en termes d'accessibilité géographique ou de disponibilité immédiate en pharmacie, les Français expriment une attente extrêmement forte : 92 % d'entre eux considèrent que l'égalité d'accès aux médicaments partout sur le territoire est essentielle, et ce quel que soit le lieu de résidence des patients.

Par ailleurs, **64 % d'entre eux estiment qu'il est essentiel de disposer des médicaments prescrits par leur médecin immédiatement** ou dans les heures qui suivent leur commande à la pharmacie. Cette demande atteint même 73 % chez les 35-44 ans.

AUJOURD'HUI, CERTAINS DYSFONCTIONNEMENTS APPARAISSENT

Une très grande majorité des Français juge performant le système de répartition des médicaments dans les pharmacies. **94 % d'entre eux se disent « sûrs » de pouvoir disposer de leur médicament quand ils se rendent en pharmacie** (dont 26 % « tout à fait sûrs » de trouver le médicament dont ils ont besoin).

Il y a cependant un point d'alerte : quand on exclut les patients concernés par les ruptures du Lévothyrox ou de vaccins, il apparait que 48% des Français n'ont pas eu accès immédiatement à leurs médicaments au moins une fois au cours des 12 derniers mois.

Dans de tels cas, le système de répartition demeure performant, **puisque 84 % des Français ont obtenu leur médicament manquant en 24h dont 34 % en moins d'une demi-journée.** Pour autant, les répartiteurs pharmaceutiques prennent ces indisponibilités au sérieux. Leur volonté est de continuer à répondre aux défis d'avenir et de préserver le modèle français en lien avec le ministère de la Santé.

LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE : LA PHARMACIE DES PHARMACIES

Les répartiteurs pharmaceutiques sont « la pharmacie des pharmacies ». Avec leurs 12 000 collaborateurs, dont plus de 300 pharmaciens, ils assurent la conservation, le contrôle et la livraison chaque jour des 22 000 officines. Ces entreprises sont le maillon invisible de la chaîne du médicament : au quotidien, plus de 3 millions de Français bénéficient, souvent sans le savoir, de leurs services.

Le modèle français est très performant, en particulier, parce que les répartiteurs pharmaceutiques remplissent des obligations de service public. Ils sont contrôlés par l'État et leur rémunération est encadrée.



ATTACHÉS AU SYSTÈME ACTUEL, LES FRANÇAIS DEMANDENT DIRECTEMENT À L'ÉTAT DE PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Preuve de cette inquiétude montante, 80 % des Français interrogés expriment d'ailleurs une crainte pour l'avenir à propos des risques de rupture de certains médicaments.

Nos concitoyens sont attachés à l'efficacité de la chaîne du médicament et au système de répartition. Voilà pourquoi, quand on les interroge sur le modèle français de répartition des médicaments, 88 % considèrent que les missions des répartiteurs pharmaceutiques doivent rester sous le contrôle de l'État.

Très logiquement, face aux difficultés économiques aigües que rencontre cette filière, les Français demandent directement à l'État de prendre ses responsabilités. Concrètement, 62 % des Français interrogés considèrent que l'État se doit de financer l'équilibre économique des répartiteurs pharmaceutiques dans la mesure où il fixe les obligations de service public à ces derniers.



LES RÉPARTITEURS PHARMACEUTIQUES ALERTENT LES FRANÇAIS

L'Observatoire met en évidence que la chaîne du médicament présente déjà des signes de faiblesses et des indisponibilités ponctuelles pour certains médicaments. Acteurs responsables, les répartiteurs pharmaceutiques veulent alerter les Français : à leur niveau, la situation peut se dégrader rapidement du fait d'un modèle économique déséquilibré par 5 ans de décisions gouvernementales défavorables. C'est un maillon déterminant de la chaîne du médicament qui sera alors impacté.

Refusant de voir le modèle français de répartition déstabilisé, et l'accès aux médicaments pour tous et partout menacé, la répartition pharmaceutique appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités.

Accès et disponibilité des médicaments en pharmacie*



Un système d'accès aux médicaments fragilisé



64 % des Français

estiment qu'il est essentiel de

disposer immédiatement des médicaments en pharmacie

(73 % chez les 35-44 ans).



48 % des Français n'ont pas eu accès immédiatement à un médicament

ces 12 derniers mois (hors vaccin ou Levothvrox).

Pour 37 %, cela concernait une maladie temporaire et pour 35 %, une maladie chronique.



La dernière fois qu'ils n'ont pas recu immédiatement leurs médicaments.

84 % l'ont obtenu dans les 24H

dont **34 %** dans la demi-journée.

Les attentes des Français vis-à-vis des pouvoirs publics

L'égalité d'accès aux médicaments est essentielle pour 92 % des Français

quel que soit le lieu de résidence des patients.





Pour 88 % des Français,

les missions des répartiteurs pharmaceutiques doivent rester

sous le contrôle de l'Etat.



Pour 62 % des Français, l'État doit financer l'équilibre économique de la répartition pharmaceutique dans la mesure où

il lui fixe des obligations de service public.

LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE

AU CŒUR DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE

La répartition pharmaceutique est un allié pour la maîtrise des dépenses de médicaments.

La filière a permis le développement des génériques :

- + 92 % en 10 ans, soit 450 millions de boîtes supplémentaires;
- **100 %** de l'augmentation des flux pris en charge par les entreprises de la répartition ;
- un large référencement qui donne aux pharmaciens les moyens de se développer sur ce marché.

LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE JOUE UN RÔLE PRIMORDIAL DANS LA SÉCURITÉ SANITAIRE

CYCLAMED

Dans le cadre de leur tournée quotidienne, les entreprises de la répartition pharmaceutique récupèrent les cartons pleins de déchets et participent ainsi à la **valorisation énergétique** des médicaments non utilisés (MNU) et à la **sécurité sanitaire** domestique.

LE STOCK IODE

Les établissements de répartition situés à proximité d'une centrale nucléaire disposent d'un stock de comprimés d'iode destiné à l'**approvisionnement, en cas d'accident nucléaire**, des pharmacies de leur secteur.

LE STOCK EPRUS

Le stockage et, le cas échéant, la **distribution du stock stratégique** sont assurés par l'intermédiaire des entreprises de la répartition pharmaceutique qui anticipent ainsi les besoins et s'y préparent.

LES RETRAITS DE LOTS

Les répartiteurs pharmaceutiques assurent la **fiabilité des retraits de lots de médicaments,** et ce dès qu'une alerte est lancée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE

UN ACTEUR FRAGILISÉ ÉCONOMIQUEMENT

Depuis plusieurs années, la répartition pharmaceutique connaît une crise économique sans précédent qui la fragilise considérablement. Le mode de rémunération, déterminé par l'État, ne suffit plus en effet à couvrir les frais de distribution.

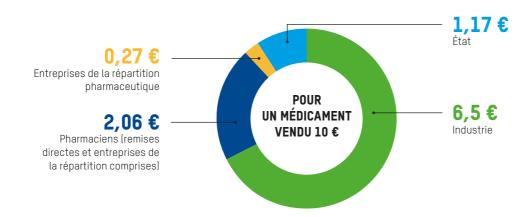
Selon le rapport de la **Cour des Comptes** 2017, la rentabilité des entreprises de la répartition pharmaceutique a été divisée par 3,5 entre 2009 et 2014.

En 2016, le résultat d'exploitation consolidé des 6 principaux acteurs du marché était nul pour un chiffre d'affaires de 17 Mds d'euros.

Cette situation est notamment le fruit de 3 mesures aouvernementales :

- la baisse des marges ;
- le développement du générique ;
- la baisse des prix des médicaments.

1 UN SERVICE FAIBLEMENT RÉMUNÉRÉ



3

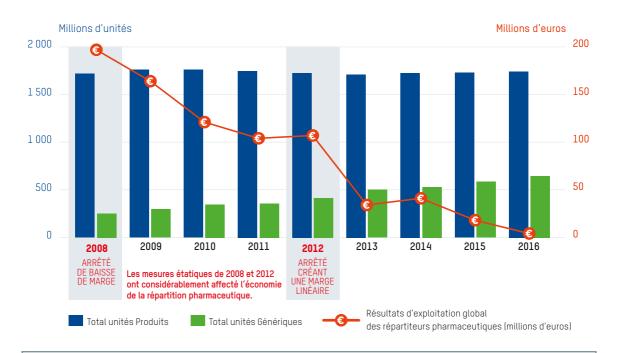
LE DÉVELOPPEMENT DU GÉNÉRIQUE

Le développement des génériques, soutenu par le gouvernement est un levier fort de la maîtrise des dépenses de santé. Les pharmaciens jouent un rôle important pour son développement et sont encouragés à le faire. Cependant, il pose un grave problème économique aux entreprises de la répartition pharmaceutique.

L'arrivée des médicaments génériques sur le marché a entraîné depuis 10 ans :

- une diminution générale des prix de vente des médicaments;
- une déstabilisation de l'économie des entreprises de la répartition pharmaceutique en raison d'une baisse de la marge réglementée de 13,4 % entre 2008 et 2016, avec une accélération sensible depuis 2012 (-9 %);

- une baisse des volumes gérés par la répartition pharmaceutique (7 boîtes sur 10 sur le générique au lieu de 9 boîtes sur 10 du princeps) concurencée par les ventes directes;
- un prix fabricant hors taxe (PFHT) moyen de 4 €, soit
 0,37 € de marge réglementée par boîte (le PFHT du princeps est de 12 €, soit 0,80 € de marge par boîte);
- un arrêté non appliqué: pas de marge plancher, une rémunération effective, négociée avec les laboratoires, inférieure d'environ 10 centimes à la marge réglementée.
- Entre 2008 et 2016, les mesures gouvernementales ont entraîné une diminution des ressources des répartiteurs pharmaceutiques de 239 millions d'euros (source GERS 2008-2016).



- La répartition pharmaceutique est déficitaire sur chacune des boîtes de génériques qu'elle livre.
- La rémunération perçue pour la distribution d'une boîte de générique est 3 fois inférieure à celle perçue pour la distribution d'un princeps alors que les coûts de traitement sont identiques.
- En 2008, les génériques représentaient à peine 15 % des boîtes distribuées par les répartiteurs.
- En 2017, les génériques représentent près de 39 % de leur activité. Demain, ce taux peut continuer à croître dans les proportions identiques à ses voisins : 80 % au Pays-Bas, en Allemagne et au Royaume-Uni.

CETTE SITUATION ÉCONOMIQUE EST CONSTATÉE PAR PLUSIEURS AUTORITÉS ET RAPPORTS MAIS JAMAIS SUIVIE D'EFFET :

- Autorité de la concurrence en décembre 2013 : la répartition pharmaceutique est dans une situation de concurrence déséquilibrée par rapport aux laboratoires qui distribuent en direct.
- Rapport IGAS de 2015 : le modèle d'approvisionnement des officines par la répartition pharmaceutique est fiable mais pointe l'essoufflement du modèle économique du secteur.
- Rapport IGAS sur la rémunération des répartiteurs pharmaceutiques de 2017 :
- « les grossistes répartiteurs sont indispensables (...) et permettent une concentration de l'offre, une optimisation de la gestion des stocks et une disponibilité rapide des médicaments »;
- néanmoins, « les résultats financiers montrent en effet que, globalement le chiffre d'affaires des grossistes répartiteurs est en baisse de 7 % entre 2011 et 2015 avec un résultat net en repli de 70 % »;
- « le modèle économique de ce secteur en France, pour ce qui concerne les médicaments remboursables, apparait aujourd'hui altéré par un lien entre leur rémunération et les prix et volumes de médicaments qu'ils distribuent ».

- Préconisations d'explorer, notamment un mode de rémunération intégrant (à l'instar du modèle allemand):
- > un forfait à la boîte ;
- > une marge correspondant à un pourcentage du prix fabricant hors taxe (PFHT).
- Rapport de la Cour des Comptes sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale 2017 :
 - entre 2005 et 2015, les marges des répartiteurs pharmaceutiques se sont dégradées de 35,9 %;
 - « leurs principaux indicateurs économiques se sont fortement dégradés au cours de la période récente »;
 - résultat net divisé par 3,5 entre 2009 et 2014;
 - « le poids des charges d'exploitation étant resté stable au sein du chiffre d'affaires (autour de 6 %), la baisse des produits explique à elle seule la dégradation de la rentabilité, qui n'est plus que légèrement positive »;
 - la Cour des Comptes recommande d'asseoir la rémunération des répartiteurs pharmaceutiques sur les volumes livrés et non plus sur le prix des médicaments.

La répartition pharmaceutique au service des Français

des pharmaciens estiment le système de la répartition en France pertinent et efficace*

* Enquête menée par Celtipharm en 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 3 587 pharmaciens en France métropolitaine

Les répartiteurs pharmaceutiques permettent de

diviser par 3

l'impact des ruptures d'approvisionnement

Approvisionnement des 22 000 pharmacies



2 fois/jour

En l'absence des répartiteurs,

les pharmaciens devraient gérer leur approvisionnement en médicaments auprès de

plus de 500 fournisseurs référencés

(ce qui est impossible pour eux)

Gestion d'un stock garantissant

2 semaines

d'approvisionnement de leur clientèle habituelle

Les répartiteurs distribuent auotidiennement

de boîtes de médicaments dans près de 22 000 pharmacies françaises

Délai moven de livraison des médicaments aux pharmacies par l'intermédiaire des répartiteurs

Référencement

d'au moins

des médicaments

Astreinte les weekends et iours fériés

Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique 47, rue de Liège - 75008 Paris Tél: 01 42 94 01 25 - Fax: 01 42 94 19 84

